

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération B2 N°23-018  
7-5 Subventions

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE**

**SÉANCE DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

**Présents :**

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Ivica JOVIC,  
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE,  
Mme Sofia RAFAÍ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

**Absent :**

M. Raoul LIMA

**Messieurs Didier DIROL et Francis RIALLAND sont élus secrétaires de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

30/03/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

**DATE D'AFFICHAGE :**

30/03/2023

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS INTERCONSULAIRE DE L'EURE (CFAIE) POUR 2022-2023**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du 24 janvier 2023 du CFAIE, sollicitant une participation financière, d'un montant de 75 € par jeune de la commune d'Épône, en faveur d'un jeune Épônois inscrits au centre de formation d'apprentis,

Considérant que la ville d'Épône est soucieuse de soutenir et de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable de la Commission de la commission Éducation Jeunesse, Associations, Communication réunie le jeudi 23 mars 2023,

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération B2 N°23-018  
7-5 Subventions

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué à l'Éducation Jeunesse, Associations et Communications,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** au CFAIE, une contribution financière à hauteur de 75€ pour un jeune Épônois pour l'année scolaire 2022/2023,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable public,
  - Responsable du Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAIE),

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le 13/04/2023  
Et publié/affiché le 12/04/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône  
Conseiller Départemental  
Conseiller Communautaire GPS&O

Didier DIROL  
Secrétaire de séance

Francis RIALLAND  
Secrétaire de séance

